

L'an deux mille vingt et un, le mardi premier juin, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h45 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 26 mai 2021

Secrétaire de séance : M. René ROUSSELLE

Étaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. THOMAS Michel, M. TRAN Roger, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme DESSE Nelly, M. HENRY Jacques, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. BLAZEJEWSKI Frédéric, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Assistaient également : M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Excusés : M. RUEL Yves, M. MONNIER David, M. MASSON Fabien, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, Mme COUDRAY Bernadette

Pouvoirs :

Mme Catherine CORDIER donne pouvoir à Mme WAGNER Dominique  
M. Bruno JEROME donne pouvoir à M. GERARD Eric

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021
- DSP « Enfance Jeunesse » - Attribution des contrats de concession
- Décisions relatives au recrutement du chargé de coopération
- Attribution de subventions « Perche Ambition »
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : positionnement de la CdC en matière de développement de l'éolien
- Compétence GEMAPI : choix d'un mode de gouvernance pour la définition d'un Plan Pluriannuel de travaux dans les bassins de l'Eure et de l'Huisne
- dans les bassins de l'Eure et de l'Huisne
- Finalisation de l'opération « Pôle Gare » :
  - avenant au marché de travaux
  - équipement en abri « zone voyageurs »
  - BP 2021 : Décision modificative
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Fiscalité : Coefficient de Modulation 2022 de la Taxe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM)
- Achat d'une action de la SPL C'Chartes Tourisme à Chartres Métropole
- Constitution de groupes de travail pour :
  - la mobilité
  - la randonnée
- Questions diverses

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. René ROUSSELLE est nommé secrétaire de séance

### **2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2021**

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

### **3. DSP « Enfance Jeunesse » - Attribution des contrats de concession**

**Délibération n°48-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

#### **OBJET : DSP « Enfance Jeunesse » - Attribution des contrats de concession**

Lors de sa séance du 15 février 2021, le Conseil de Communauté avait approuvé le lancement d'une consultation en vue de l'attribution des deux contrats de concession suivants :

- Lot 1 : « Petite Enfance »
- Lot 2 « Enfance Jeunesse Familles »

Ces contrats prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et s'achèveront le 30 juin 2026.

A l'issue de ses deux séances du :

- 30/03/21 (ouverture des candidatures et des offres),
- 11/05/21 : (analyse des offres),

la Commission DSP a proposé d'attribuer les deux lots « Petite enfance » et « Enfance Jeunesse Familles » à l'Association ELAN.

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, et en préparation de la séance du 1er juin 2021, les deux procès-verbaux des commissions DSP et leurs annexes, (notamment le rapport d'analyse des offres qui a conduit la Commission à formuler cette proposition) ont été transmis le 17 mai aux Conseillers communautaires.*

A l'issue de cette analyse, il est en effet ressorti les résultats suivants :

- Pour le Lot n°1 :
  - L'offre d'ELAN est la mieux-disante. Elle a obtenu la note totale 83 sur 100 avec un montant total du contrat (charges) de 2 236 109,60 € et un montant total de la contribution du concédant de 257 121,56 €.
  - L'offre de People and Baby a obtenu la note totale de 73 sur 100 avec un montant total du contrat (charges) de 2 349 821,76 € et un montant total de la contribution du concédant de 624 552,99 €.
- Pour le Lot n°2 :
  - L'unique offre d'ELAN a obtenu la note totale de 89 sur 100 avec un montant total du contrat (charges) de 2 984 500,29 € et un montant total de la contribution du concédant de 1 069 599,55 €.

***En conséquence, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation des deux contrats de concession Lot n°1 et Lot n°2 dans les conditions ci-dessus avec l'Association ELAN et d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

## 5. Attribution de subventions « Perche Ambition »

Délibération n°49-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### Objet : Attribution de subventions Perche Ambition

#### **M. Ludovic Lamelet – Entreprise de bâtiment – Thiron Gardais**

Dans le cadre de son développement, il multiplie les équipes sur les chantiers et doit s'équiper d'un véhicule dédié pour une de ses équipes.

Investissement global : 26 519 €/HT

Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable

#### **Mme Stéphanie Mziène – Le Relais Fleuri – Belhomert Guéhouville**

M. et Mme Mziène souhaitent finaliser leur programme d'investissements suite à la reprise en faisant de nouveaux travaux et en achetant du matériel.

Investissement global : 5629 €/HT

Subvention proposée : 1680 €.

Avis du comité de pilotage : favorable.

#### **M. Fabien Masson – Entreprise de bâtiment – Frazé**

Il a besoin d'un véhicule de chantier pour transporter ses outils.

Investissement global : 35 771 €/HT

Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre du dispositif Perche Ambition :**

- **M. Laurent Lamelet pour Lamelet Bâtiment : 3 000 €**
- **Mme Stéphanie Mziene pour le Relais Fleuri : 1 680 €**
- **M. Fabien Masson pour O'Services bâtiment : 3 000 €**

## Gestion des fonds Perche Ambition 2021

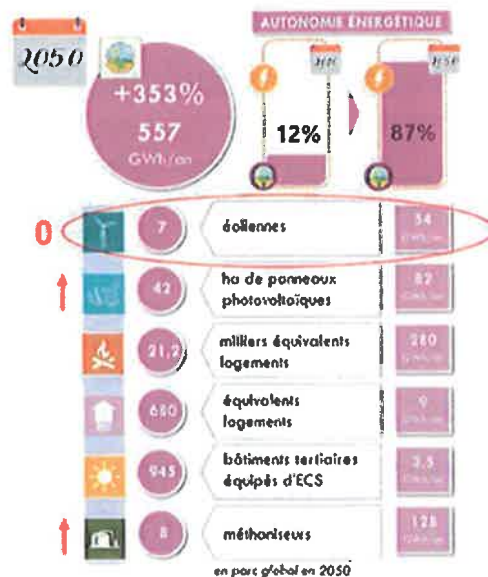
Nom du pétitionnaire	Commune	Nom de l'entreprise	Activité	Montant de l'investissement	Subvention demandée (30%)
LAMELET Laurent	Thiron Gardais	Lamelet bâtiment	Batiment	26 519,00	3 000,00
MZIENE Stéphanie	Belhomert Guéhouville	Au relais fleuri	Restaurant	5 629,00	1 680,00
MASSON Fabien	Frazé	O'Services bâtiment	Batiment	35 771,00	3 000,00
<b>TOTAL 2021</b>					<b>7 680,00</b>
<b>Enveloppe Perche Ambition</b>					<b>20 000,00</b>
<b>Enveloppe Perche Ambition Immo</b>					<b>15 000,00</b>
<b>Reliquat 2021</b>					<b>27 320,00</b>

## 6. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : positionnement de la CdC en matière de développement de l'éolien

i)

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le Comité Syndical du PETR du Perche, dans le cadre de l'élaboration du PCAET, a délibéré pour revoir la composition du mix énergétique (il s'agit des efforts à mener par le territoire en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2050).

Le document initial du PCAET comprenait un objectif de développement de 7 éoliennes sur le territoire du PETR.



Face à la réticence de nombreux élus du PETR quant au développement de l'éolien dans le territoire, les objectifs en matière d'éolien ont alors été retirés du document, compensés par une augmentation des parts de la méthanisation et du photovoltaïque.

*Cette modification dans le cadre du PCAET ne revêt pas pour autant une exclusion totale de projets éoliens sur le territoire, pouvant être le cas échéant étudiés au cas par cas.*

Cette décision du PETR s'est notamment appuyée sur les positionnements « contre » l'éolien adoptés par les CdC du Perche et Forêts du Perche.

Parmi les arguments invoqués par le PETR, figurent les suivant :

- Le territoire présente un potentiel de développement important du photovoltaïque
- La méthanisation est un levier important de développement et de diversification de l'activité agricole dans un contexte où la production agricole et la transmission des fermes impactent fortement les paysages et la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques (haies, recul de l'élevage et retournement de prairies...).

*Le 18 février 2021, le Comité Syndical du Parc naturel régional du Perche avait également précisé son opposition « à tout projet qui consisterait à implanter des éoliennes à l'intérieur de son territoire, ainsi que sur ses limites et ses enclaves actuelles ».*

ii)

Lors de sa séance du 11 mai 2021, la Conférence des Maires a fait l'objet d'échanges sur cette question de l'éolien, aboutissant à :

- une position claire des élus contre le développement de l'éolien dans le territoire.
- un souhait d'uniformiser cette position pour une approche cohérente et concertée à l'encontre des porteurs de projets éoliens.

**Délibération n°50-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : positionnement de la CdC en matière de développement de l'éolien**

Plusieurs communes de la CDC ont été sollicitées par des opérateurs qui souhaitent implanter des éoliennes dans des parcelles privées. Afin de garantir la qualité des paysages, la qualité environnementale du patrimoine naturel et bâti des communes, de respecter la faune fragile et de conserver le choix de nouvelles sources d'énergies renouvelables ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rejeter la possibilité d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la CDC Terres de Perche et approuve la solution d'un mix énergétique proposé par le PCAET (énergie bois, solaire et méthanisation).  
Il charge la Présidente du PETR d'adapter les orientations du PCAET dans ce sens.**

### **7. Compétence GEMAPI : choix d'un mode de gouvernance pour la définition d'un Plan Pluriannuel de travaux dans les bassins de l'Eure et de l'Huisne**

Une étude en cours conclut à la nécessité de réaliser un Programme Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) sur le bassin versant de l'Eure.

Deux possibilités se présentent pour réaliser ce PPMAH :

- en régie : recrutement d'un agent mutualisé avec Chartres Métropole et la CdC entre Beauce et Perche. Cette solution a été proposée par Chartres Métropole pour une durée de 2 ans, et un coût résiduel de 8 414 € pour notre CdC, après subventions.
- En adhérant au SMAR qui a proposé, par une extension de son périmètre de réaliser ce programme gratuitement, avec ses moyens humains actuels.

Dans le **bassin de l'Huisne**, où aucune structuration n'a vu le jour malgré des initiatives côté PNR, la proposition faite par le SMAR pourrait également s'appliquer, moyennant l'intégration de notre plan d'action au sein d'un contrat territorial plus large passé avec l'Agence Loire Bretagne.

#### **Délibération n°51-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

#### **Objet : Compétence GEMAPI : Mise en place d'un Programme Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) sur les bassins versants de l'Eure Amont et de l'Huisne**

La Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » s'applique dans le territoire de la communauté de communes Terres de Perche à 3 bassins versants principaux : le Loir au Sud, l'Huisne à l'Ouest, et l'Eure amont au Nord.

Seul le **bassin du Loir** fait actuellement l'objet d'une structuration (en syndicat, le SMAR28) et de la définition d'un programme pluriannuel de travaux. La CdC adhère au SMAR28.

Dans le **bassin de l'Eure**, un groupement de commande a été constitué entre Chartres Métropole et les CdC Entre Beauce et Perche et Terres de Perche afin de réaliser une étude de gouvernance sur le grand cycle de l'eau et la GEMAPI. Cette étude préconise la réalisation d'un Programme Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH).

Dans le **bassin Versant de l'Huisne**, une étude pour la mise en place d'un contrat territorial, portée par le Parc Naturel régional du Perche, est finalisée depuis 2016. Depuis aucune entente n'a été trouvée entre les communautés de communes et le PNRP pour structurer une gouvernance ou définir une maîtrise d'ouvrage. Ce programme d'action pour la partie du territoire qui nous concerne doit être actualisé et élargi aux milieux humides.

La définition d'un programme pluriannuel de travaux permet de pouvoir contractualiser avec les Agences de l'eau pour le subventionnement des travaux, et permet aussi de définir le montant des recettes attendues de la Taxe Gemapi pour le financement du reste à charge.

Considérant la proposition formulée par le SMAR 28 d'étendre son périmètre d'intervention à l'échelle de l'ensemble de notre territoire afin de réaliser un PPMAH sur les bassins versant de l'Eure Amont et de l'Huisne (sur la fraction de bassin qui nous concerne), il est proposé de donner pouvoir au Président pour la signature de deux conventions de prestations de service pour chacun des bassins versants.

Il est précisé que ces conventions s'entendent pour la définition d'un programme pluriannuel de travaux. La maîtrise d'ouvrage reste à définir, notamment suite à l'étude de gouvernance en cours avec Chartres Métropole et la CDC Entre Beauce et Perche.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et écouté les arguments de la commission Environnement, décide :**

- **de confier au SMAR28 la réalisation de deux Programmes Pluriannuel des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) sur les fractions des bassins Versant de l'Eure Amont et de l'Huisne.**
- **de donner pouvoir au Président pour la signature de deux conventions de prestations de service pour chacun des bassins versants**

## 8. Finalisation de l'opération « Pôle Gare »

Délibération n°52-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

**Objet : Pôle Gare de La Loupe : Avenants aux marchés de travaux**

Lors de sa séance du 31 mai, la Commission MAPA a émis un avis favorable sur les deux avenants suivants :

### Lot 01 – VRD (PIGEON TP)

**Avenant n° 1 :** Fourniture et pose de nouvelles clôtures en limite de parcelle (secteurs : 1 et 3). Prévu au marché 30 ml. Réalisé : + 104 ml. Pour des raisons esthétiques et techniques.

Montant initial du marché : 426 065,87 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 7 725,92 € HT

Nouveau montant du marché public : 433 791,79 € HT

% d'écart introduit par l'avenant n°1 : 1,81 %

**Avenant n°2 :** Démolition d'un îlot et création d'un passage piétons, Garde-corps métallique.

Montant du marché après vote avenant n°1 : 433 791,79 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 6 272,08 € HT

Nouveau montant du marché public : 440 063,87 € HT

% d'écart introduit par l'avenant n°2 : 1,42%

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la passation des deux avenants selon les conditions ci-dessus et autorise le Président à signer les documents correspondants.**

Délibération n°53-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

**Objet : Pole Gare de La Loupe : Marché de travaux pour la fabrication et la pose d'équipements de la zone « voyageurs »**

Il est proposé d'attribuer un marché de travaux pour la fabrication et la pose d'un abri vélo sécurisé et d'un abri voyageur à la société Altinnova pour un montant HT total de : 59 204,50 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'attribution du marché de travaux pour la fabrication et la pose d'équipements de la zone « voyageurs » tels que présentés ci-dessus et d'autoriser le Président signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

L'évolution du plan de financement global de l'opération est le suivant :

Plan de financement	voté lors du CC du 3 Juin 2019	Engagements 2020	Définitif 2021
<b>DEPENSES</b>			
Acquisitions foncières SNCF + frais			11 738,04 €
Travaux VRD	436 642,00 €	426 065,89 €	426 065,89 €
Avenant 1			7 725,92 €
Avenant 2 (provision)			6 272,08 €
Travaux Plantations	63 685,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €
Démolition désamiantage bâtiment SNCF	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
Travaux éclairage	46 300,00 €	- €	- €
Travaux équipements supplémentaires	50 352,00 €		68 545,80 €
dont Totem	1 500,00 €		
dont Toilettes	25 000,00 €		
dont Autres équipements et signalétique	23 852,00 €		
Divers (Branchements : ENEDIS, GRDF, SUEZ Eau Fr			1 870,91 €
<b>Total Travaux</b>	<b>630 979,00 €</b>	<b>518 065,89 €</b>	<b>602 480,60 €</b>
Maîtrise d'œuvre	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
Etude mobilité initiale	- €		- €
Relevé topographique	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
<b>Total Honoraires</b>	<b>34 800,00 €</b>	<b>34 800,00 €</b>	<b>34 800,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>665 779,00 €</b>	<b>552 865,89 €</b>	<b>649 018,64 €</b>
<b>RECETTES</b>			
DETR	225 000,00 €	34%	225 000,00 €
FDI	50 980,00 €	8%	50 980,00 €
Région	255 912,00 €	38%	243 000,00 €
Autofinancement	133 887,00 €	20%	130 038,64 €
<b>Total</b>	<b>665 779,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>649 018,64 €</b>

Dépenses nouvelles 2021 :  
84 414,71 € HT  
101 297,65 € TTC

**Délibération n°54-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**Objet : Budget Principal : Décision modificative N°1**

Suite à la séance du groupe expert en date du 31/05/21, il est proposé au Conseil l'adoption d'une Décision modificative n°1 du Budget Principal en vue de la transcription budgétaire du plan de financement actualisé de l'opération « Pôle Gare » :

FONCTIONNEMENT					
	Crédits 2021 (BP + RAR)	DM 1		Crédits 2021 (BP + RAR)	DM 1
011 - Charges à caractère général	460 965,00		013 - Atténuations de charges	0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 030 414,21		70 - Produits des services, du domaine et ventes	433 012,00	
65 - Autres charges de gestion courante	2 379 676,76		73 - Impôts et taxes	4 884 485,09	
66 - Charges financières	17 729,60		74 - Dotations, subventions et participations	1 173 488,00	
67 - Charges exceptionnelles	406 735,06		75 - Autres produits de gestion courante	57 800,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	586 463,40		77 - Produits exceptionnels	0,00	
014 - Atténuations de produits	2 013 725,70		002 - Résultat de fonctionnement reporté	972 691,23	
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	450 000,00	-79 500,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 504,98	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 442,13			0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	19 829,44	79 500,00		0,00	
<b>Total</b>	<b>7 538 981,30</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>7 538 981,30</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT					
	Crédits 2021 (BP + RAR)	DM 1		Crédits 2021 (BP + RAR)	DM 1
20 - Immobilisations incorporelles	134 904,00		10 - Dotations, fonds divers et réserves	290 863,03	16 800,00
204 - Subventions d'équipement versées	11 000,00		13 - Subventions d'investissement	443 748,51	-13 000,00
21 - Immobilisations corporelles	156 527,56	101 300,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	142 000,00	-12 000,00
23 - Immobilisations en cours	464 067,06		024 - Produits de cessions	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	129 978,41		458217 - TRAVAUX VOIRIES	0,00	
27 - Autres immobilisations financières	100 000,00		27 - Autres immobilisations financières	20 000,00	
458118 - TRAVAUX VOIRIES	11 721,76		458218 - TRAVAUX VOIRIES	7 571,50	
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	30 000,00	-30 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 442,13	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 750,84		021 - Virement de la section de fonctionnement	19 829,44	79 500,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 504,98		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
<b>Total</b>	<b>1 097 454,61</b>	<b>71 300,00</b>	<b>Total</b>	<b>1 097 454,61</b>	<b>71 300,00</b>

Cette DM n°1 s'équilibre par la réduction des postes de dépenses imprévues en sections d'investissement et de fonctionnement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la Décision modificative n°1 du Budget Principal de la CdC telle que présentée ci-dessus.**

**9. Ligne de Trésorerie**

Malgré la situation financière saine de la Communauté de communes, nous sommes conduits en période d'investissements à recourir ponctuellement à une ligne de trésorerie.

Les conditions de versement des subventions pour la plupart (acompte initial de 30 % et solde de 70 % à l'achèvement) conduisent à devoir assurer le préfinancement des opérations.

En l'occurrence, la CdC réalise actuellement des travaux importants d'interconnexion d'eau potable (1 338 000 €), et deux autres opérations achevées ou en voie d'achèvement (Pôle Gare, ateliers relais) ne pourront pas faire l'objet du versement des soldes de subventions avant plusieurs mois.

Aussi, les organismes financiers ont été sollicités en vue de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 700 000 €.

Ligne de trésorerie de 700 000 €		contrat 1 an			
Organisme bancaire	Taux	Facturation	Comm non utilisation	Frais de dossier	Minimum tirage
Crédit agricole	ESTR flooré 0 % + 0,60 %	nc	néant	700	10 000
Caisse d'épargne	euribor 1 semaine flooré 0 % + 0,57 %	mensuelle	néant	700	néant
Crédit mutuel	euribor 3 mois flooré 0 % + 0,55 %	trimestrielle	néant	700	néant

**Objet : Demande de ligne de Trésorerie**

Monsieur le Président présente les propositions de financement concernant la création d'une ligne de trésorerie permettant d'attendre, en cette période de fort investissement (interconnexion du réseau d'eau potable et aménagement du pôle Gare de La Loupe, le versement des subventions obtenues.

Différents organismes ont été contactés :

- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne
- Le Crédit Mutuel

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide de souscrire une ligne de Trésorerie et de retenir la Proposition du Crédit Mutuel du Centre aux conditions suivantes :**

**. Durée : un an**

**. Montant : 700 000 €**

**. Marge : 0,55%**

**. Index EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois (valeur mai 2021 : - 0,544 % flooré à 0 %)**

**. Commission initiale de réservation : 700 €**

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.**

**10. Fiscalité : Coefficient de Modulation 2022 de la Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES (TASCOM)**

La TASCOM (Taxe sur les Surface COMMERCIALES) constitue une des recettes fiscales « entreprises » de la CdC :

- TASCOM : 188 935 €
- IFER (Entreprises de Réseaux) : 74 316 €
- CVAE (Valeur Ajoutée) : 409 226 €
- CFE (Cotisation Foncière) : 506 002 €.

La TASCOM est directement prélevée par l'Etat sur les commerces qui exploitent une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et réalisant un chiffre d'affaires HT supérieur à 460 000 €.

La CdC n'a pas de pouvoir de taux sur la TASCOM.

En revanche, elle dispose de la capacité de moduler le produit de cette taxe avec un coefficient compris entre 0,8 et 1,2. Ce coefficient ne peut varier de plus de 0,05 point chaque année.

Le produit 2020 a fait l'objet d'une modulation à 110 décidée en 2019 ; le produit 2021 fera l'objet d'une modulation de 115 décidée en 2020. Sur cette base de 115 %, le produit prévisionnel 2021 s'élève à 188 935 €. 5 établissements sont concernés par cette taxe.

**OBJET : TASCOM 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le coefficient de modulation de la TASCOM à 120 % (il est de 115 % pour l'exercice 2021).

**11. Achat d'une action de la SPL C'Chartres Tourisme à Chartres Métropole**

**Objet : Achat d'une part de la SPL C' Chartres tourisme à Chartres Métropole**

Afin de pouvoir bénéficier du réseau de communication de la SPL (société publique locale) C'Chartres tourisme, le Président propose que la Communauté de communes Terres de Perche devienne actionnaire de la structure actuellement détenue à 80% par Chartres Métropole et 20% par la ville de Chartres.

Pour entrer dans le capital de la SPL, la CDC doit acheter une part à Chartres Métropole au prix de 500€ et détenir ainsi 0.50 % du capital de 100 000 €.



*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer tout acte permettant à la CDC Terres de Perche d'acquérir 1 part à 500 € à Chartres Métropole afin de devenir actionnaire de la SPL C'Chartres Tourisme.*

## **12. Constitution de groupes de travail pour :**

### **- la mobilité**

L'étude « mobilité » lancée par le biais du PETR se poursuit au cours des prochaines semaines dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle d'actions de mobilité sur le territoire.

Il est proposé pour cela la constitution d'un groupe de travail spécifique sur cette question (pouvant ensuite être subdivisé par territoire) pour réfléchir avec le bureau d'études sur les solutions de mobilité à mettre en œuvre.

Ce groupe de travail sera amené à se réunir une première fois à la fin du mois de juin pour étudier la faisabilité des premières pistes évoquées.

*Il est proposé aux élus intéressés et prêts à se mobiliser sur ces questions de se positionner dans ce groupe de travail, et aux communes de transmettre à la CdC les noms des personnes intéressées avant le 15 juin.*

### **- la randonnée**

- Délibération n°58-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### **Objet : Composition de la commission Randonnée**

<b>Commune</b>	<b>Membre</b>
Belhomert Guéhouville	Alain Renaud
Champrond en Gatine	Eric Legros
Champrond en Gatine	Jean-Pierre Brihayé
Chassant	Guy Salomond
Chassant	Guy Foucault
Combres	Gérard Bouhours
Fontaine Simon	Fabrice Cougnaud
Frazé	Joel Destouches
La Loupe	Michel Thomas
Manou	Elisa Mellec
Manou	Stéphanie Cheradame
Marolles les Buis	Martial Lecomte
Montireau	Jacques Henry
Montireau	Jean-Yves Le Bloas
Saintigny	Hervé Heitz
St Eliph	Stéphanie Charles
St Eliph	Christophe Barral
Thiron Gardais	Florent Roy
Thiron Gardais	Victor Provot
Thiron Gardais	François Dordoigne
Thiron Gardais	Mikael Sanchez
St Victor de Buthon	Christophe Bordier

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la composition du groupe de travail « Randonnée ».**

### 13. Tarifs supplémentaires Régie des Produits Terres de Perche

Délibération n°59-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

#### OBJET : Régie des Produits Terres de Perche : ajout de tarifs de la boutique

Afin de renforcer l'offre de produits locaux dans la boutique de la Grange aux Dîmes, il est envisagé de proposer à la vente les produits de Grégoire Clément, produits à Thiron Gardais et les chips Belsia de Boisville la St Père dans la Beauce.

	Prix d'achat	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
Lentilles Grégoire Clément 500gr	2.27€	3.32€	3.50€
Pois Chiches Grégoire Clément 500gr	2.27€	3.32€	3.50€
Chips sel Belsia 150gr	1.50 €	2.46€	2.60€
Chips piment, tomate, oignon, vinaigre Belsia 150gr	1.70€	2.75€	2.90€

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de valider ces nouveaux tarifs.*

### 14. Questions diverses

*L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30*

Vu pour être affiché le 16 avril 2021

Le Président  
Eric GERARD

